



**MAIRIE DE CHANAC**  
48230

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022 A 20 H 30**

L'ordre du jour était le suivant :

- ⇒ Subventions aux associations,
- ⇒ Acquisition terrain cadastré section A n° 391,
- ⇒ Aménagement des avenues de la Gare et du Triadou,
- ⇒ Demande de financement auprès du Département pour la rénovation énergétique du centre de secours,
- ⇒ Demande de financement auprès du Département pour l'aménagement du bassin aquatique,
- ⇒ Tarifs de la piscine,
- ⇒ Tarifs de location salle de danse,
- ⇒ Tarifs pour les jardins partagés,
- ⇒ Questions diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le douze mai, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du 4 mai et affichage du même jour, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Présents : Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Christian MOLANDRE, Philippe MIQUEL, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la réunion du 12 avril 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Echange avec la SAS CRODAROM,
  - Construction d'un plateau multisports en accès libre,
  - Modification période emploi saisonnier maître-nageur,
  - Décision modificative budgétaire n°1 (budget principal),
  - Conventions pour l'hébergement des personnes déplacées (Etat et Association AURORE).
- ⇒ Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS**

*Délibération n° 2022\_061*

Madame Florence Fernandez, adjointe au Maire propose au conseil municipal d'octroyer des subventions de fonctionnement aux associations ayant déposé une demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions ci-après :

### **ACTIONS JEUNESSE (associations sportives et culturelles)**

⇒ A.S.C. de Chanac ( <i>école de foot</i> ) .....	1 000,00 €
⇒ Compagnie des Archers de Chanac .....	700,00 €
⇒ Gévaudan Capoeira .....	300,00 €
⇒ Groupe Spéléo Causseard.....	500,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue.....	<u>400,00 €</u>
	2 900,00 €

### **MANIFESTATIONS ET SPECTACLES**

⇒ AMUSEL ( <i>festival</i> ) .....	1 000,00 €
⇒ AMUSEL ( <i>publication et promotion Les Amusicales</i> ) .....	2 500,00 €
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural ( <i>fête de la Saint Jean</i> )....	7 000,00 €
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural ( <i>fanfare, bal 14 juillet</i> )..	1 200,00 €
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural ( <i>14 août</i> ).....	500,00 €
⇒ Comité d'animation – Foyer Rural ( <i>noël</i> ) .....	700,00 €
⇒ Compagnie des Archers de Chanac ( <i>tir fédéral</i> ) .....	700,00 €
⇒ Détours du Monde ( <i>festival - résidence</i> ) .....	7 300,00 €
⇒ Gévaudan Capoeira ( <i>journée enfantine</i> ).....	200,00 €
⇒ Joe Bar Tout Terrain ( <i>enduro kids</i> ) .....	800,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue ( <i>rando nocturne</i> ) .....	900,00 €
⇒ Salta Bartas ( <i>lozère trail</i> ).....	4 000,00 €
⇒ Tour et Détours ( <i>marché des producteurs</i> ) .....	<u>400,00 €</u>
	27 200,00 €

### **ANIMATIONS SOCIALES**

⇒ Club de l'Amitié .....	500,00 €
⇒ FNACA.....	400,00 €
⇒ Les Amis de la Maison des Aires .....	<u>1 300,00 €</u>
	2 200,00 €

### **DIVERS**

⇒ Amicale des Sapeurs Pompiers .....	300,00 €
⇒ La Loutre Chanacoise.....	400,00 €
⇒ Veufs et Veuves de Lozère.....	<u>100,00 €</u>
	800,00 €

Il est noté qu'en sa qualité de membre du bureau de l'association, Vincent LACAN n'a pas pris part au vote des subventions pour le comité d'animation.

PRECISE que les subventions relatives à des manifestations et spectacles ne seront versées qu'après leur déroulement effectif.

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

## **SUBVENTIONS 2022 A CHALEN**

*Délibération n° 2022\_062*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association CHanac Accueil Loisirs et Nature a pour mission l'accueil de loisirs sans hébergement.

Dans le cadre de cette activité, Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer la subvention à verser à cette association pour l'année 2022.

Il précise que comme en 2021, les bonus territoires (qui remplacent la prestation de service contrat enfance jeunesse) seront versés directement aux gestionnaires.

Il rappelle également la convention existante relative à la mise à disposition de locaux communaux pour laquelle CHALEN verse en contrepartie à la commune une participation financière annuelle de 8 760 €.

Mesdames Cordesse et Fernandez et Monsieur Rochoux ne prennent pas part au vote compte tenu de leurs fonctions dans l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à l'association CHALEN la subvention suivante :

⇒ 25 000 € (ALSH + cofinancement salaire animateur).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer la convention nécessaire à l'attribution de cette subvention et à mandater la somme correspondante.

### **SUBVENTIONS 2022 AU CCAS**

*Délibération n° 2022\_063*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Chanac.

Il précise que comme en 2021, les bonus territoires (qui remplacent la prestation de service contrat enfance jeunesse) seront versés directement aux gestionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions ci-après :

⇒ CCAS : budget principal ..... 3 600,00 €

⇒ CCAS : budget crèche ..... 72 850,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à l'attribution de ces subventions et à mandater les sommes correspondantes.

### **CONSTRUCTION D'UN PLATEAU MULTISPORTS EN ACCES LIBRE**

*Délibération n° 2022\_064*

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022\_027 du 15 mars 2022 approuvant le projet global de construction d'un plateau multisports estimé à 172 014 € HT. Il propose d'intégrer à cette opération du mobilier (table de pique-nique...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet global de construction d'un plateau multisports estimé à 174 726,26 € HT comprenant :

- un pumptrack,
- une piste d'éducation routière,
- un plateau fitness,
- un parcours d'équilibre.

SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sport au titre de l'Agence Nationale du Sport.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après :

- ANS .....93 861,60 €
  - FEADER-Leader .....35 000,00 €
  - Département .....8 750,00 €
  - Commune (autofinancement) .....37 114,66 €
- 174 726,26 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire et Monsieur Jérôme JACQUES, Adjoint au Maire, pour signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

### **ACQUISITION TERRAIN CADASTRE SECTION A N° 391,**

*Délibération n° 2022\_065*

Suite à la délibération 2021\_127 du 7 décembre 2021, Monsieur Noël Lafourcade informe l'assemblée de l'aboutissement des négociations avec Madame Salson Gilberte concernant l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée A 391.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle A 391 d'une superficie de 4335 m<sup>2</sup> au prix de 28 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 121 380 €.

CONFIE la rédaction de l'acte correspondant à Maître Daccord, Notaire à La Canourgue, et PREND EN CHARGE les frais notariés,

AUTORISE Monsieur Noël Lafourcade à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette transaction.

### **RENOVATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

*Délibération n° 2022\_066*

Dans le cadre de la rénovation énergétique du centre de secours, des travaux supplémentaires sont envisagés à la demande du Chef de Centre sur les pré-requis du Colonel Guesdon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'intégration de ces travaux dans l'opération,

SOLLICITE un financement pour ces travaux auprès du Département.

### **RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS - BASSIN AQUATIQUE**

*Délibération n° 2022\_067*

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 7 décembre 2021 et 27 janvier 2022 approuvant la réalisation de travaux à la piscine (rénovation du local technique et adaptation du bassin pour les classes aquatiques) pour un montant de 96 952,87 € HT.

En complément des financements déjà demandés auprès de l'Etat (DETR) et de la Région, il propose de solliciter un financement exceptionnel du Département de la Lozère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE un financement exceptionnel auprès du Département de la Lozère afin d'obtenir le plan de financement suivant :

- Etat (30 %) .....	29 085,00 €
- Région (15 %) .....	14 542,00 €
- Département (35 %) .....	33 933,00 €
- Commune (20 % : fonds propres ou emprunt) .....	19 392,87 €
	96 952,87 €

### **TARIFS DE LA PISCINE**

*Délibération n° 2022\_068*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE et VOTE les tarifs applicables à compter de la saison 2022 à la piscine municipale, à savoir:

⇒ Entrées :

- entrée adulte (à partir de 14 ans) .....	4,00 €
- entrée enfant : moins de 3 ans .....	gratuit
de 3 à 13 ans .....	2,50 €
- entrée accompagnateur .....	2,00 €
- abonnement adulte (15 entrées) .....	45,00 €
- abonnement enfant (15 entrées) .....	25,00 €

⇒ Bar :

- glaces à l'eau .....	2,00 €
- glaces au lait .....	2,50 €
- boissons .....	2,50 €
- café .....	1,00 €

PRECISE les conditions d'ouverture pour 2022 :

- du 30/05 au 07/07 et du 01/09 au 23/09 la piscine sera ouverte en journée pour les scolaires et ouverte au public en accès gratuit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h et en accès payant les samedi et dimanche de 11 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30.

- du 08/07 au 31/08 la piscine sera ouverte au public en accès payant du lundi au samedi de 11 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30 et le dimanche de 11 h à 19 h 30.

RAPPELLE que les tarifs de location du village de gîtes et camping incluent l'entrée à la piscine (système de bracelets).

### **TARIFS DE LA PISCINE POUR L'ECOLE DE SAINTE ENIMIE**

*Délibération n° 2022\_069*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'école de Sainte Enimie qui souhaite réserver des créneaux quotidiens à la piscine pour ses classes en période scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la réservation de créneaux à la piscine par l'Ecole de Sainte- Enimie,

FIXE le tarif de cette réservation à 30 € de l'heure.

CHARGE Jérôme JACQUES, Adjoint au Maire, de la gestion du planning de réservation pour l'ensemble des écoles.

### **MODIFICATION PERIODE EMPLOI SAISONNIER MAITRE-NAGEUR**

*Délibération n° 2022\_070*

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022\_018 du 27 janvier 2022 définissant les besoins et dimensionnant les recrutements estivaux 2022.

Compte tenu des conditions d'ouverture fixées précédemment,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE la période d'emploi saisonnier du maître-nageur comme suit : du 30 mai au 23 septembre 2022, à raison de 24 heures hebdomadaires en mai, juin, septembre et 35 heures hebdomadaires en juillet, août.

PRECISE que l'ensemble des autres termes de la délibération du 27 janvier 2022 sont maintenus.

### **TARIFS DE LOCATION SALLE DE DANSE**

*⇒ Pas de délibération*

Rapport ajourné dans l'attente d'une réflexion globale sur une éventuelle location aux professionnels.

### **TARIFS JARDINS PARTAGES**

*Délibération n° 2022\_071*

Monsieur le Maire indique que suite à la dernière réunion du conseil, une rencontre s'est tenue avec les personnes à l'initiative du projet de mise en place de jardins partagés sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND NOTE qu'une association va être créée pour la gestion et l'animation des jardins partagés.

APPROUVE la mise à disposition à cette association de la parcelle cadastrée section B numéro 1760 (issue de la parcelle B 1052), d'une superficie de 1 860 m<sup>2</sup>, afin de proposer des jardins partagés.

FIXE le tarif de cette mise à disposition comme suit :

- année 2022 : gratuité,
- à compter de 2023 : 100 € par an.

PRECISE que cette mise à disposition est accordée à titre précaire et révocable.

AUTORISE Monsieur Jérôme JACQUES, Adjoint au Maire, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place des jardins partagés.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 (BUDGET PRINCIPAL)**

*Délibération n° 2022\_072*

En raison des travaux supplémentaires envisagés lors de la rénovation du Centre d'Incendie et de Secours, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

⇒ 2313/421.....rénovation thermique CIS..... 13 446.50 €

#### **RECETTES**

⇒ 1641/421.....rénovation thermique CIS..... 13 446.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

## **CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEPLACEES D'UKRAINE AU VILLAGE DE GITES**

*Délibération n° 2022\_073*

Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la mise à disposition d'un gîte du village de vacances pour l'accueil de personnes déplacées d'Ukraine, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) l'a informé de la possibilité de signer une convention de financement avec une contribution correspondant à un coût journalier de 12 € par place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
APPROUVE la mise en place d'une convention de financement renouvelable entre l'Etat et la commune.

AUTORISE Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire, à signer ladite convention.

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AURORE POUR L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEPLACEES D'UKRAINE**

*Délibération n° 2022\_074*

Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la mise à disposition de deux appartements au 11 chemin de Bernades pour l'accueil de personnes déplacées d'Ukraine, l'Association AURORE l'a informé de la possibilité de signer une convention intermédiation locative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
APPROUVE la mise en place d'une convention intermédiation locative avec l'Association AURORE.

AUTORISE Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire, à signer ladite convention.

## **ECHANGE AVEC LA SAS CRODAROM**

*Délibération n° 2022\_075*

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré l'entreprise CRODAROM afin d'obtenir la cession de l'angle de la parcelle cadastrée A 1586 afin d'y installer des conteneurs à ordures ménagères, un transformateur électrique et permettre également l'adoucissement de l'angle. Il indique qu'en contre-partie l'entreprise CRODAROM sollicite une servitude d'accès sur la parcelle A 1815 (propriété privée de la commune) afin d'installer un portail d'accès à sa parcelle A 1712.

Monsieur le Maire rappelle également que lors des transactions entre la commune et Fructicomi/Phybiotex ayant fait l'objet d'un acte notarié en date du 2 février 2000 par la SCP Pottier et Marcy, notaires à Florac, un échange a été omis dans l'acte, à savoir :

- la cession par la commune à CRODAROM des parcelles A 1588 de 578 m<sup>2</sup> et A 1583 de 80 m<sup>2</sup>,

- la cession par CRODAROM à la commune de la parcelle A 1585 de 528 m<sup>2</sup>.

La régularisation de cet échange a d'ailleurs déjà été mentionnée dans la délibération du 29 septembre 2014 et confiée à Maître Daccord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la cession gratuite par l'entreprise CRODAROM d'une partie de la parcelle A 1586 qui fera l'objet d'un plan de division.

APPROUVE la création d'une servitude d'accès sur la parcelle A 1815 au profit de l'entreprise CRODAROM afin qu'elle puisse accéder à sa parcelle A 1712,

PREND EN CHARGE l'ensemble des frais et CONFIE la rédaction de l'acte notarié à Maître DACCORD, Notaire à La Canourgue,

RENOUVELLE auprès du Notaire la demande de régularisation de l'échange omis dans l'acte du 2 février 2000 concernant les parcelles A 1583, 1588 et 1585.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à Noël LAFOURCADE, Adjoint au Maire, pour signer l'ensemble des documents nécessaires à ces transactions.

### **AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE**

*Délibération n° 2022\_076*

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de l'avenue de la Gare établi par Lozère Ingénierie. Cette opération estimée à 287 353 € HT comporte des travaux sur 7 sections :

- section 1 - de la rue de l'Ebes à l'avenue du Triadou : démolition de la plate-bande, du trottoir existant et du mur maçonné. Reconstruction en retrait du mur et des trottoirs de part et d'autre de la nouvelle chaussée avec 4 regards à grille raccordés au pluvial existant ;
- section 2 - carrefour RD31 et RD 32 : création d'un plateau traversant avec rond-point ;
- section 3 - de l'avenue du Triadou au trottoir existant à l'aval du chemin de Chaumeilles : dépose des CC2 (caniveaux) de la route de Chaumeilles jusqu'au trottoir existant, construction de trottoirs avec 2 regards à grille raccordés au pluvial existant en lieu et place des CC2 ;
- section 4 - du Moulin de Magre à l'abribus : prolongement du trottoir existant et création de places de stationnement pour véhicules légers avec 2 regards à grille raccordés au pluvial existant ;
- section 5 - de la maison à colombages au chemin d'Esclanèdes : reprise du trottoir existant au niveau de la maison à colombages, dépose des CC2 et construction de trottoir avec 5 regards grille raccordés au pluvial existant ;
- section 6 - du chemin d'Esclanèdes au chemin du Lot : dépose des CC2, construction de trottoir avec 5 regards grille raccordés au pluvial existant ;
- section 7 - du chemin du Lot au Pont Neuf : cheminement piétons en grave naturelle et pose de barrières de sécurité.

Il précise qu'afin de coordonner ces travaux à ceux de remise en état de la chaussée à la charge du Département, il convient d'envisager une organisation spécifique de la maîtrise d'ouvrage, conformément à la procédure de réalisation de travaux en agglomérations sur les routes départementales approuvée par le Département de la Lozère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'avenue de la gare.

### **AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU TRIADOU**

*Délibération n° 2022\_077*

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de l'avenue du Triadou comprenant la réfection de l'intégralité des réseaux sur la partie de la RD 31 comprise entre le carrefour de Chalus et l'embranchement de la rue Lucien Gache.

Il précise qu'afin de coordonner ces travaux à ceux de réfection du revêtement de la chaussée à la charge du Département, il convient d'envisager une organisation spécifique de la maîtrise

d'ouvrage, conformément à la procédure de réalisation de travaux en agglomérations sur les routes départementales approuvée par le Département de la Lozère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'avenue du Triadou.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Présence Postale : Florence Fernandez rend compte de la réunion du 22 avril avec des représentants de La Poste dans le cadre du contrat de présence postale territoriale. Elle indique qu'au cours de cette réunion, il a notamment été présenté les différents formats de présence postale. Une réflexion doit être menée sur le sujet sur le devenir du bureau de poste de Chanac : nouvelle réduction des horaires d'ouverture, agence postale communale, relais poste commerçant.
- Florence Fernandez indique que l'office de tourisme organise un marché de producteurs le dimanche 19 juin 2022 sur le parking des peupliers.
- Planning des élections pour la tenue du bureau de vote des 12 et 19 juin 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 50.**